



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1175

11 Février 2015

- **Sourdine du gouvernement, malgré la réussite d'une grève générale de 2 jours pour la baisse des produits pétroliers**
- **Un projet de calendrier électoral pour 2015**
- **Inquiétante expansion d'un phénomène "vengeance porno" à Ouanaminthe**
- **Prochain recours en appel contre le verdict du tribunal civil de Jacmel, dans l'affaire d'une journaliste agressée par 2 policiers**

>> Sourdine du gouvernement, malgré la réussite d'une grève générale de 2 jours pour la baisse des produits pétroliers

Les syndicats de transporteurs accordent un nouveau délai d'une semaine au gouvernement, pour une baisse significative des prix des produits pétroliers sur le marché national.

Les lundi 9 et mardi 10 février 2015, la capitale et plusieurs autres villes d'Haïti ont été paralysées par des syndicats et une frange de l'opposition pour obtenir, notamment, une baisse de 100 gourdes sur les prix du carburant. Les rues étaient clairsemées et le transport en commun inexistant, tandis qu'étaient affectées la plupart des branches d'activités, l'administration publique, le commerce, les écoles, les banques et autres services. Au Cap-Haïtien (Nord), deuxième ville du pays, où la grève a été peu suivie lundi, un net ralentissement a été constaté. A Port-au-Prince, face à la paralysie du transport public, le gouvernement a mis, sur divers circuits, des autobus qui transportaient gratuitement des passagers.

« La réduction des activités économiques », durant ces deux journées, ne laissera pas indemne l'économie du pays, souligne l'économiste Eddy Labossière, président de l'Association des économistes haïtiens, car « on ne peut pas remettre à demain une journée d'activités économiques perdue ». Les commerçants et les marchandes ont raté une journée de vente et l'État, de son côté, n'a pas perçu de taxes. L'impact de cette grève sera mieux compris d'ici la fin de l'année, lorsque sera venu le moment de l'évaluation de la performance économique du pays, dont la valeur annuelle serait estimée, selon des données conservatrices, à environ 8 milliards de dollars américains.

Le dirigeant syndical Bénissoit Duclos dénonce les autorités qui ont créé une sensation de peur en annonçant une forte mobilisation policière pour faire face à d'éventuels troubles durant les 2 journées de grève générale.

Les secteurs qui ont lancé l'appel à une grève générale de deux jours restent persuadés que le gouvernement dispose de leviers pour diminuer les tarifs sur le marché. Il « est extrêmement difficile » de diminuer davantage les prix à la pompe, continue d'affirmer le gouvernement, arguant que les

prix pratiqués dans les autres pays de la région sont plus élevés que ceux en vigueur en Haïti, sauf des pays producteurs comme Trinidad. Cependant, le ministre de l'économie et des finances, Wilson Laeau, ne considère pas la différence de prix en relation avec les divers types de carburant disponibles sur le marché dominicain, ce qui tendrait à fausser la base de la comparaison. Le carburant supérieur n'existe pas sur le marché haïtien. Toute comparaison ne peut se faire qu'avec les produits pétroliers inférieurs débités sur le marché dominicain, font remarquer à AlterPresse des consommateurs qui s'approvisionnent sur les deux marchés.

Par ailleurs, aucune information n'est pour le moment disponible sur la formation des prix des produits pétroliers en Haïti. Depuis quelques années, la liste des frais et taxes ajoutés au prix de base du gallon de carburant, n'est plus rendue publique par le gouvernement.

En outre, les consommateurs relèvent l'incidence négative de la faible qualité du carburant sur les moteurs des véhicules circulant en Haïti, à cause de la teneur trop élevée en soufre. L'État ne parvient pas, non plus, à assurer que la gazoline ne soit pas mélangée à d'autres substances. Les conséquences sur les véhicules et sur l'environnement sont lourdes. Haïti serait le plus gros importateur de pompes à injection dans la région.

Cette situation a été dénoncée, en avril 2013, dans les colonnes du quotidien Le Nouvelliste, par l'Association nationale des distributeurs de produits pétroliers (ANADIPP). Depuis début 2015, le mécontentement tend à monter dans la population qui dénonce une gestion irrationnelle des finances publiques

La situation s'en trouve aggravée également par la baisse des ressources du programme PetroCaribe, induite par la chute des prix du pétrole au niveau international, affectant le Venezuela. PetroCaribe est un mécanisme de facilité financière, mis en œuvre par le Venezuela depuis 2008. Dans ce cadre, Haïti bénéficie de 300 à 360 millions de dollars de prêts à des conditions préférentielles, pour une

période de 23 ans au taux d'intérêt annuel de 1%. Un des arguments, mis en avant par les secteurs qui réclament la baisse des prix à la pompe, est que les fonds de PetroCaribe ont été dilapidés, mal gérés ou utilisés dans des projets non productifs alimentant le clientélisme. De ce fait, selon eux, il

ne faudrait pas demander à la population de payer la facture de dépenses inconsidérées du pouvoir en place durant les 3 dernières années, alors que la dette de PetroCaribe est aujourd'hui estimée à environ 1,5 milliard de dollars.

>> Un projet de calendrier électoral pour 2015

Juillet et octobre 2015 sont les dates retenues par le Conseil électoral, installé le 23 janvier, pour la tenue, respective, des législatives et de la présidentielle en Haïti. Quant aux municipales et locales, elles devraient avoir lieu en janvier 2016, en même temps que le deuxième tour de la présidentielle.

Selon ce projet de calendrier, le deuxième tour des législatives devrait se dérouler, le dimanche 25 octobre 2015, en même temps que le premier tour de la présidentielle. Le processus électoral devrait donc démarrer en mars 2015, annonce le Conseil électoral qui compte

soumettre son projet de décret électoral, à l'exécutif, d'ici la fin de cette semaine. Un calendrier électoral définitif sera communiqué au public, au terme des discussions entre l'organisme électoral et les partis politiques.

Le conseil électoral promet d'organiser des élections transparentes et crédibles et de ne pas se laisser piétiner par personne, notamment, en qui concerne des risques de manipulation des résultats des votes par des protagonistes internationaux. Cependant, le vote électronique n'est pas programmé dans les différents scrutins annoncés.

>> Inquiétante expansion d'un phénomène "vengeance porno" à Ouanaminthe (Correspondance Jéthro-Claudel Pierre Jeanty)

Depuis quelques semaines, un phénomène dénommé "vengeance porno" connaît une forte expansion à Ouanaminthe, commune du département du Nord-Est.

Des vidéos de jeunes filles en plein ébat sexuel sont distribuées un peu partout à travers la ville, au début de cette année 2015, par des ex-partenaires et des amis (ies). Certains des enregistrements seraient faits dans des endroits un peu à couvert, au sein même d'institutions scolaires.

Ces sex-tape en groupe, hétéro, gay et bisexuelles, sont mises en circulation par des amis qui n'apparaîtraient pas sur les enregistrements.

Après une rupture, pour se venger, des ex partagent les vidéos avec des amis qui les partagent aussi avec d'autres amis. Plus d'une quinzaine de filles et garçons se trouvent dans cette situation.

La majorité des victimes sont des filles, dont des mineures. Elles sont, pour la plupart, des élèves fréquentant des institutions scolaires de Ouanaminthe. Plusieurs d'entre elles seraient sur le point d'être exclues, après que les responsables de ces écoles ont été informés de la situation.

Ces vidéos circulent surtout au moyen des dispositifs de partage de données à distance, particulièrement via WhatsApp.

De jeunes garçons, visiblement insatisfaits de la diffusion actuelle, manifestent leur intention de diffuser les images sur Facebook et Youtube, afin d'atteindre un public beaucoup plus large.

Aucune action n'est encore entreprise pour enrayer ce phénomène de partage de données privées à distance.

>> Prochain recours en appel contre le verdict du tribunal civil de Jacmel, dans l'affaire d'une journaliste agressée par 2 policiers

Les journalistes de Jacmel (Sud-Est) ainsi que la station Radio Télé Express de la ville comptent recourir en appel, contre le verdict rendu le 5 février 2015 par le tribunal civil de Jacmel.

La Police nationale d'Haïti est condamnée à payer 400 mille gourdes à la partie civile comme dommages et intérêts, dans l'affaire opposant la journaliste Gerdy Jérémie à deux policiers nationaux.

En novembre 2014, la partie civile avait formulé une requête d'un million de gourdes de dommages et intérêts pour la victime. Dans ce dossier, plusieurs associations, journalistes et habitants de Jacmel ont apporté leur solidarité à la journaliste agressée.

La journaliste Gerdy Jérémie, âgée de 29 ans, correspondante d'AlterPresse et membre de la salle des nouvelles de Radio Télé Express à Jacmel (Sud-Est), a été brutalement agressée, le lundi 10 novembre 2014, par les deux policiers nationaux, Alex Céus alias Arly et Daniel Erickson Jean. Dans le cadre de son métier de journaliste, la journaliste couvrait, alors, une manifestation de motocyclistes protestant contre l'augmentation du tarif des plaques d'immatriculation.

*US \$ 1.00 = 48.00 gourdes ;
1 euro = 60.00 gourdes aujourd'hui*

A lire également :

- Des étudiants en colère jurent de faire baisser les prix des produits pétroliers à 100 gourdes (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17716>);
- Haïti-Duvalier : Que sont devenus les barons de la dictature ? (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17660>);
- Un an après, la Pohdh dénonce le laxisme de la justice haïtienne dans le dossier de l'assassinat du Couple Dorsinvil (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17725>);
- Elections en Haïti ou l'art de confisquer la participation populaire (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17722>).